

Avis à l'intention des emprunteurs ayant contracté un emprunt garanti par hypothèque

DOCUMENTS REQUIS POUR LE NOTAIRE

Pour un **traitement plus efficace** de votre dossier, il est nécessaire de produire au notaire les documents suivants :

- Certificat de localisation à jour démontrant l'état actuel des lieux;
- Copie des reçus de taxes municipales et scolaires;
- Copie de la police d'assurance incendie ou de la note de couverture de votre assureur;
- Offre d'achat (si achat d'une résidence);
- Photocopie de deux (2) pièces d'identité (permis de conduire et/ou carte d'assurance maladie et/ou passeport etc.);
- Jugement de séparation ou jugement de divorce (si divorcé);
- Contrat de mariage (si marié en ayant signé un contrat de mariage devant notaire avant le mariage).

CONTACTER VOTRE NOTAIRE

Vous devriez contacter votre notaire **dès que possible** après l'approbation de votre prêt pour lui fournir des informations indispensables à la conclusion de votre dossier.

Exemples:

- Date de naissance;
- Lieu de naissance;
- Régime matrimonial;
- Nom du vendeur ou des vendeurs et adresse si différente de la propriété (si achat);
- Conditions particulières de la vente);
- Montant de votre mise de fonds (si achat);

P.S. Obligation de deux rencontres pour l'achat d'une propriété dont une pour la signature de l'hypothèque et une pour la signature de l'achat.

N'oubliez pas que tout délai à produire ces documents et informations risque de retarder la conclusion de votre dossier.